

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON  
DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal  
du 6 Avril 2023

Délibération N° : 20230406-02

**OBJET** : MAINTIEN DU 3EME ADJOINT DANS SES FONCTIONS -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 30/03/2023

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 11

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – LACROIX Charles – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES – Florian BOURCIER – Pauline ROUX – Alexandre RENIE -

**NOMBRE DE VOTANTS** : 11

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pauline ROUX.

**Considérant** l'arrêté du Maire n° 20230404-01 du 4 avril 2023 portant retrait des délégations de fonctions au 3<sup>ème</sup> Adjoint ;

**Vu** l'article L.2122-18, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le maintien du 3<sup>ème</sup> Adjoint dans ses fonctions. Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaite réclamer le vote à bulletin secret, il est donc procédé au vote des membres présents :

Pour le maintien du 3<sup>ème</sup> Adjoint dans ses fonctions : 11

Contre le maintien du 3<sup>ème</sup> Adjoint dans ses fonctions : 0

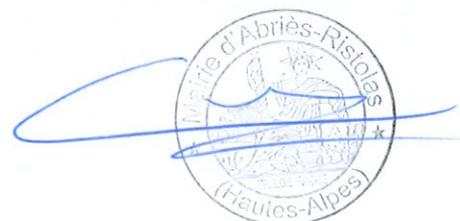
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour,

**DECIDE de maintenir le 3<sup>ème</sup> Adjoint dans ses fonctions.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*